



# Conditions générales de vente

L'inscription et la participation à nos activités sportives implique l'acceptation de nos conditions générales de vente détaillées ci-dessous :

## **1-Prestations**

AQUA VERDON organise des activités sportives de plein air. L'objectif est de faire découvrir des sports de loisirs en pleine nature. Nos activités ne sont pas à haut risque et sont accessibles à un large public. Les participants acceptent les risques inhérents au milieu naturel qu'ils vont parcourir et ils sont conscients de la seule obligation de moyens relative à la sécurité incombant au guide.

## **2-Admission**

En raison du caractère particulier de ce type de loisirs, certaines précautions doivent être prises lors de l'inscription des participants:

- Il est indispensable de savoir nager 50 mètres pour toutes les activités.
- Il ne faut pas faire l'objet de contre-indications médicale particulière à la pratique de ces différents sports, pouvant mettre en danger le participant ou d'aggraver son état de santé.

## **3-Inscription**

Les participants approuvent les présentes conditions. En cas d'inscription d'un groupe ou de plusieurs personnes, l'organisateur s'engage à faire connaître et approuver les présentes conditions à l'ensemble des participants.

## **4-Réservation**

Toute réservation fait valoir que sur confirmation de AQUA VERDON soit par mail ou au bureau et accompagnée d'un paiement du prix total. Ce paiement manifeste la conclusion du contrat.

Pour les réservations de groupe, si les participants sont moins nombreux que prévu, l'organisateur doit en informer AQUA VERDON au moins 48 heures avant la date de l'activité. Dans le cas contraire toute place réservée est due.

Un mail de confirmation sera envoyé dès réception du paiement.

## **5-Droit de rétractation non applicable**

Le droit de rétractation dans un délai de 14 jours prévu à l'article L221-18 du Code de la Consommation n'est pas applicable aux prestations proposées à la vente par mail en application du 12è de l'article L.221-28, s'agissant de prestation d'activité de loisirs qui doivent être fournies à une date déterminée. Pour les autres modes d'inscription et de vente aucun délai de rétractation n'est applicable.

## **6-Annulation de la part de AQUA VERDON**

AQUA VERDON se réserve le droit de modifier, pour des raisons de sécurité, météorologiques, contraintes exceptionnelles (lâcher EDF), ou d'aptitude sportive des participants, le programme d'une activité et de l'adapter ou de la remplacer par une autre. Dans ce cas les participants ne pourront prétendre à une quelconque indemnité. Seuls les guides ou l'organisation sont habilités à tout moment de décider de l'éventuelle modification du programme.

Si la sortie ne peut pas avoir lieu, sans solution de repli, elle sera remboursée en son intégralité. Les personnes fortement alcoolisées seront refusées sans possibilité de prétendre à un remboursement.

## **7-Annulation de la part des participants**

AQUA VERDON effectuera le remboursement total du paiement à la demande au moins 8 jours avant la date d'activité.

- En cas d'annulation moins de 8 jours avant la date d'activité, le paiement sera reportés, en fonction des disponibilités de AQUA VERDON, sur une autre date de l'année.
- Pour une annulation moins de 48 heures avant la date d'activité, le paiement ne sera ni remboursé ni reporté.

## **8-Prestation**

Les parcours, horaires, distances ne sont donnés qu'à titre indicatif. Ils relèvent des prestations courantes servies par nos soins, mais ne peuvent en aucun cas servir de base contractuelle. Certaines disciplines d'eau vive sont tributaires des lâchers EDF : il est nécessaire de nous téléphoner la veille pour confirmation du programme.

Des navettes en minibus seront mises à disposition des participants pour le retour au point de départ des activités. Ce service, facultatif et gratuit, se fait indépendamment de la prestation.

## **9-Assurance**

Conformément à la législation, AQUA VERDON a contracté une assurance en Responsabilité Civile Professionnel.

Cependant nous ne saurions nous substituer à la responsabilité civile individuelle de chaque participant. En aucun cas nous ne pouvons être tenus responsables de la perte, du vol ou de la dégradation du matériel personnel.

